



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 9 septembre 2019

GD VALLEYFIELD – La face cachée des relations de travail !

Comme vous le savez, depuis le début des nouvelles embauches en février, certains employés ont été remerciés de leur service, car il ne rencontrait pas les critères fixés par l'entreprise.

La convention stipule qu'un salarié acquiert le droit à l'ancienneté après avoir travaillé durant une période de probation de 480 heures. La convention collective est claire sur le sujet, lorsque qu'il y a différent, il y a dépôt d'un grief, une rencontre de deuxième étape et, s'il y a toujours divergences d'opinion, le grief sera référé en arbitrage.

Nous savons très bien qu'en vertu des lois et de la tendance jurisprudentielle, le tout est favorable à l'employeur mais, dans les cas qui nous intéressent présentement, l'entreprise a remercié deux salariés les 29 et 30 août 2019 de façon inacceptable, en ne respectant pas leur engagement envers le syndicat.

L'entente que nous avions était à l'effet que l'entreprise nous informerait des salariés qui seraient rencontrés pour que nous puissions, en tant que syndicat, intervenir. Comme le veut la coutume !!!! Ils n'ont pas respecté la parole donnée.

Parler des deux coins de la bouche est chose courante ici ! Non à gauche, oui à droite... C'est pour l'ensemble de l'œuvre et le comportement de la direction, que les relations de travail sont mises en suspens.

Devant une crédibilité douteuse et le lien de confiance qui s'effrite nous ne pouvons continuer dans cette direction, pour le bien-être de l'entreprise, en continuant seul l'engagement que nous avons pris à l'article 1.07 de notre convention collective. Ceci a un impact direct sur l'atmosphère et le moral des salariés.

NOUS avons la volonté de changer les choses !!!

C'est une histoire à suivre...

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat

La retraite, créatrice d'emploi... Préparons la relève !